

-----  
**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE**

-----  
**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

-----  
**N° 2022-08**

Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

- 6 AVR. 2022

ARRIVEE  
5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 30 mars 2022

Nombre de membre du comité de direction : 19

Nombre de membre présenté ou représenté : 12

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (3) Messieurs AEBISCHER, ANTOINE et LUY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2) Monsieur DE VIRY, Mme CACOUAULT

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (7) Madame BUSSAT et Messieurs BERTRAND, DANNECKER, LESAGE, MOUCHET, TANOUS, TOUTAIN.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels n'ayant pas droit de vote : Messieurs ROCAULT, BARONNET.

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Equipe complète

Invités : Mesdames MAISONNIAC, VERTOUNOVA, Monsieur JUGNET.

**OBJET : Election d'un nouveau membre au bureau - Représentant 1er collège – C. C. du Genevois**

*Vu l'article 9 des statuts qui prévoit que :*

*« Le Bureau permanent est un organe d'initiative et de proposition qui a pour vocation à animer l'action de l'Office de Tourisme et à assurer le suivi des actions engagées.*

*le bureau comprend les 10 personnes suivantes :*

- le Président et les deux Vice-Présidents de l'Office,*
- 2 représentants du premier collège autre que le Président et le Vice-Président, dont un pour chaque collectivité*
- 5 socioprofessionnels désignés parmi les membres du second collège autres que le vice-Président »*

Considérant la démission de M. LECAQUE, représentant du 1<sup>er</sup> collège de la C.C du Genevois, au Comité de Direction et au Bureau de l'Office de Tourisme,

Considérant la nomination de Mme CACOUAULT pour sa succession,  
Il est proposé de réélire un nouveau membre du Bureau - 1<sup>er</sup> collège,

**Election du représentant du premier collège :**

*Mme CACOUAULT se présente.*

*Résultat des votes :*

- 5 votes pour Mme CACOUAULT*

**Au vu de cet exposé, le Comité de direction,**

**ELIT à l'unanimité Mme CACOUAULT comme membre du Bureau pour le 1er collège.**

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 30 mars 2022,

affiché ou notifié le 30 mars 2022,

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme.



